



CLUB SAINT HUBERT DU NORD

Compte IBAN : FR76 1670 6050 2250 3465 7700 519 – Code Bank : AGRIFRPP867

Séances de confirmations

(CHOIX DE DATE ET DE LIEU A VOTRE CONVENANCE) - Site Internet : www.cshn.fr

Les BORDER COLLIES NE PEUVENT ETRE CONFIRMES

Les Bergers Allemands ne pourront être confirmés que lors des séances surlignées de jaune *

LIEU	DATE	HORAIRES	ADRESSE
ANNEE 2018			
OSTRICOURT	Vendredi 20 avril 2018	10 à 12h00 et de 14 à 16h00	999 Rue Jules Guesde Ateliers Municipaux
OSTRICOURT	Mardi 8 mai 2018	10 à 12h00 et de 14 à 16h00	999 Rue Jules Guesde Ateliers Municipaux
LES RUES DE VIGNES	Samedi 19 mai 2017	10h00 à 16h00	Abbaye de Vaucelles Uniquement pour chiens du 7^{ème} groupe
OSTRICOURT	Samedi 23 juin 2018	10 à 12h00 et de 14 à 16h00	999 Rue Jules Guesde Ateliers Municipaux
DUNKERQUE	Samedi 14 juillet 2018	9h30 à 11h30	Le Kursaal Malo les Bains
DUNKERQUE	Dimanche 15 juillet 2018	9h30 à 11h30	Le Kursaal Malo les Bains
OSTRICOURT	Mercredi 15 août 2018	10 à 12h00 et de 14 à 16h00	999 Rue Jules Guesde Ateliers Municipaux
DOUAI	Samedi 6 octobre 2018	10 à 12h00	Gayant Expo Concert
OSTRICOURT	Samedi 1^{er} décembre 2018	10 à 12h00 et de 14 à 16h00	999 Rue Jules Guesde Ateliers Municipaux

Montant de la participation (payable à l'inscription)

40 € pour le 1^{er} chien appartenant

25 € pour le 2^{ème} chien au même

22 € pour les suivants propriétaire

IL N'Y AURA AUCUN ENGAGEMENT SUR PLACE

Age minimum de la confirmation

15 mois : Berger allemand - Briard – Bouvier des Flandres - Schnauzer géant - Dogue allemand - Dogue de Bordeaux - Mastiff – Hovawart - Bullmastiff - Matin de Naples - Montagne et Mâtins des Pyrénées - St Bernard - Terre Neuve - Landseer - Léonberg - Dobermann - Rottweiler – Dogue du Tibet - Grand Bouvier Suisse - Bouvier Bernois – Cane Corso - Samoyède - Akita Inu – Akita Américain - Esquimau du Groenland - Retrievers et Grands lévriers

10 mois : Epagneuls pékinois et japonais - **12 mois** : toutes les autres races

PAPIERS A PRESENTER LE JOUR DE LA CONFIRMATION

- Original du Certificat de naissance ou pedigree étranger (**obligatoire**)
- Carte d'immatriculation au fichier de la SCC (Tatouage ou Transpondeur)
- Imprimé de demande de confirmation complété et signé (disponible en cas de besoin le jour de la confirmation)
- Certificat de vaccination antirabique (**pour les races concernées et départements infestés**)

Nous remercions les propriétaires des chiens concernés par la loi du 6 janvier et par l'arrêté ministériel du 27 avril 1999, de respecter les prescriptions contenues dans le texte officiel.

Les cartes d'entrée avec l'horaire de passage seront envoyées dans les quinze jours qui précèdent la séance que vous avez retenue.